

Vous disposez d'une assurance **Taamine Wafacash** et vous souhaitez bénéficier du service d'assistance gratuit ? Appelez le numéro ci-dessous en cas de sinistre :

**0520881138**

## **TAAMINE Wafacash – ASSISTANCE MÉDICALE**

En souscrivant au contrat d'assurance **Taamine Iktissadi Sahti**, vous profitez gratuitement des services d'assistance suivants :

### **1. Conseils et Informations Médicales**

Besoin de conseils médicaux ? Les médecins de Wafa IMA Assistance sont à votre écoute et répondent rapidement par téléphone. Après une analyse attentive de vos informations, des conseils avisés vous sont fournis en complément de l'avis de votre médecin traitant. Ce service ne remplace pas une consultation médicale, mais offre une orientation claire et immédiate. En cas d'urgence, vous êtes dirigé(e) vers les services médicaux les plus appropriés.

### **2. Téléconsultation Médicale (2 fois par an)**

En cas de besoin, Wafa IMA Assistance vous permet de consulter un médecin de votre choix à distance grâce au service de téléconsultation. Ce service vous offre un accès rapide et pratique à des soins médicaux, où que vous soyez, sans quitter le confort de votre domicile.

### **3. Transport Sanitaire (2 fois par an)**

- **Transport urbain** : Si votre état de santé nécessite un transport par ambulance vers une unité hospitalière dans la même ville, Wafa IMA Assistance organise et prend en charge ce transport, avec une surveillance médicale si nécessaire.
- **Transport interurbain** : Si votre état de santé nécessite un transfert vers une autre ville, Wafa IMA Assistance organise et prend en charge le transport vers l'unité hospitalière la plus proche et la plus adaptée, toujours sous surveillance médicale si nécessaire.

### **4. Avance pour Admission Hospitalière**

En cas d'admission dans une unité hospitalière marocaine nécessitant une avance, Wafa IMA Assistance prend en charge l'avance des frais, jusqu'à 10 000 Dhs, après consultation avec le médecin de l'établissement. Vous ou une personne désignée signerez une reconnaissance de dette, avec restitution sous trois mois sur simple demande. Ce service vous permet de vous concentrer sur votre santé sans avoir à vous soucier de cet aspect financier.